

Après l'annulation par la Cour constitutionnelle de l'élection législative au premier arrondissement de Mouila/Trois questions à...

Pr. Léon Nzouba : « Nous ne pouvons pas laisser Mouila entièrement entre les mains de l'opposition »

Propos recueillis par, Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

L'union. L'élection législative au premier siège de Mouila a été annulée par une décision de la Cour constitutionnelle. Votre réaction ?

Pr Léon Nzouba : Je suis très satisfait parce que la démocratie a triomphé. Et c'est un point fondamental pour notre jeune démocratie. Que les populations, à travers cette décision d'annulation, s'imprègnent de ce qu'est une démocratie dans les urnes.

Vous êtes l'auteur du recours en annulation qui a finalement prospéré. Quelles ont été les raisons évoquées dans votre requête ?

- Les raisons sont purement d'ordre juridique. Parce que les élections dans notre pays sont encadrées par un corpus juridique solide. La non-observation de ces règles établies dans nos lois commande que la personne lésée peut porter l'affaire auprès de la haute institution. Et cette non-observation dans le cas présent à été caractérisée par deux choses extrêmement flagrantes. La première est qu'un scrutateur, de surcroît le représentant d'un candidat, s'est substitué au président du bureau de vote. En déambulant dans le bureau avec des bulletins de vote, en les distribuant aux électeurs. Le même a distribué de l'argent aux électeurs qui attendaient de voter. Cette situation très fla-



Pr. Léon Nzouba.

grante nous a conduit à déposer ce recours.

Deuxième raison. La loi dispose qu'un candidat ne doit pas être vu aux abords des bureaux électoraux le jour du scrutin. Après avoir accompli son devoir de citoyen, il rejoint ses appartements ou sa maison en attendant les résultats. Mais lorsqu'on crée devant tout le monde une « opération arc-en-ciel » comme l'a fait M. Diramba, nous étions en droit de réagir. Au cours de celle-ci, il s'était présenté lui-même de bureau en bureau pour distribuer de l'argent aux électeurs. Une attitude qui nous a conduit, là également à porter un recours. Car, cela a été fait au vu

et au su de tout le monde. Voici brièvement énoncées les deux raisons de notre requête auprès de la haute juridiction. En plus, tout cela s'appuie sur des preuves matérielles notamment des vidéos, des photos et sur des témoignages. Notez que la démocratie, même si beaucoup en sont profanes, s'adosse sur des fondements précis. Tout comme, elle repose sur des actes sociaux. Le Parti démocratique gabonais (PDG) s'est creusé un sillon socio-politique et économique à l'endroit des populations pendant des années, des mois, des semaines, lors de la campagne, avant la campagne en les aidant, en leur créant des petites et moyennes entreprises (PME), en se battant. Voici que notre adversaire se lève le jour du vote, il enferme les gens entre les quatre murs et leur donne dix mille francs, leur demande d'aller voter en sa faveur. Ce n'est pas cela la démocratie, c'est la tuer totalement. Voici les actes posés par M. Diramba. Mais, il ne savait pas qu'il était suivi et filmé. Ce n'est pas ça la démocratie. La démocratie ce sont les idées. Chacun décline sa vision du Gabon, de la Ngounié, de son village, de son quartier. Ce qu'il prévoit de faire pour les populations. Ce n'est pas en propageant de fausses nouvelles. Vous ne pouvez pas faire une campagne deux jours avant le vote en disant que Ali Bongo est décédé, et ne voyez plus Nzouba parce que c'est son ami, il n'aura plus rien. Est-ce un élément de campagne ? Cela m'a beaucoup blessé. Et c'est même l'un des éléments fondamentaux de ma détermination. On ne peut pas vouloir gagner une élection

sur l'autel ou le cercueil d'un chef d'État parce qu'on a appris qu'il est décédé. Heureusement que les populations n'y ont jamais cru.

À l'issue de cette décision, une partielle sera programmée. Êtes-vous prêt à repartir à la conquête des suffrages des Molillois du premier arrondissement ? Quelles sont vos chances ?

- Le PDG est un parti organisé, structuré. A la veille de chaque échéance, partielle ou pas, le bureau politique se réunit et décide de mettre un candidat de son choix pour conquérir un siège. Avant ces élections, le PDG a d'abord commencé à élire ses membres du bureau politique, puis est allé sur le terrain afin de choisir les « camarades » qui devaient porter les couleurs du parti aux deux élections capitales, les locales et les législatives. Pour les partielles à venir, le PDG va à nouveau faire le point et décider qui va défendre ses couleurs. Là, nous allons nous réunir avec le secrétaire général. Si le parti décide que c'est le camarade Léon Nzouba qui peut à nouveau défendre les couleurs du parti, je serai très honoré. Et c'est avec honneur et plaisir que je prendrai cette charge. Les chances de celui qui sera choisi, sont celles du parti. Le PDG fera le travail qu'il faut avec tous ses militants. Parce qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas de n'importe quel siège. C'est la capitale provinciale. Nous ne pouvons pas laisser Mouila entièrement entre les mains de l'opposition. On ne peut pas laisser le PDG en dehors de Mouila. Je me battraï corps et âme.

...et à...

...Jean-Norbert Diramba : « Je m'incline et prends acte de la décision de la Cour »



Jean-Norbert Diramba dit prendre acte de la décision de la Cour.

décision, et quelle sera la conduite à tenir. La décision qui sera prise à l'issue de ces consultations sera portée à l'attention de la hiérarchie du parti Les Démocrates. Ensuite, le moment venu, nous aviserons. Sachant que Mouila devra rester un bastion de l'opposition.

Que devient alors la coalition qui s'est formée au second tour autour de vous ?

- C'est seulement jeudi que la décision de la Cour consti-

tutionnelle est tombée. Qu'il vous souvienne que lors du second tour, nous avons pris l'engagement, le RHM, l'Adere et Les Démocrates, de nous unir pour faire un front commun contre le candidat du Parti démocratique gabonais, Léon Nzouba. Nous avons remporté l'élection. Maintenant, avec cette nouvelle configuration, nous allons nous revoir pour réévaluer cette situation. Au cours de cette rencontre, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire, et aviserons le moment venu.

Entretien réalisé par Willy NDONG
Libreville/Gabon

L'union. la Cour constitutionnelle a invalidé jeudi dernier votre élection. Votre commentaire ?

Jean-Norbert Diramba : - Comme vous le savez, la Cour constitutionnelle a rendu jeudi dernier sa décision, suite au recours introduit par le candidat du Parti démocratique gabonais Léon Nzouba, concernant les élections législatives dans le 1er arrondissement de la commune de Mouila, auxquelles j'avais été annoncé vainqueur. La Cour a donc prononcé son verdict, renvoyant ainsi les électeurs de Mouila à un prochain scrutin. Les décisions de la Cour constitutionnelle étant sans recours, je m'incline et prends acte de la décision de la Cour. Ainsi, je n'ai donc plus aucun commentaire à faire dessus...

... et maintenant ?

- ...Je suis un acteur politique qui a une base. C'est ainsi, que prochainement, des consultations vont être menées avec nos militants pour savoir quelle suite donner à cette

FÊTEZ DÉJÀ NOËL AVEC LE VRAI TRIPLE CREDIT

EXCLUSIF CRÉDIT

Le 15 et le 16 Décembre

Gabon Telecom

Triple crédit valable pour les abonnés Libertis et Moov.

LE RÉSEAU DU HAUT DÉBIT